

# Le Comfort Bonus d'Eneco



Les clients fidèles  
méritent un petit plus



# Le Comfort Bonus d'Eneco

Grâce au **Comfort Bonus d'Eneco**, vous pouvez compter sur toute une série de **services d'assistance** bien utiles. Parce que nous voulons vous aider aux moments où vous en avez vraiment besoin. Un petit coup de fil, et nous vous dépannons au plus vite. Quel soulagement, non ?

**Plus longtemps vous restez client, plus vous profitez d'avantages !** Nous vous les présentons ci-après. Saviez-vous que ce **package d'assistance vous est offert tout à fait gratuitement ?**

## Dès que vous êtes client depuis 1 mois !

Votre trajet d'avantages Comfort Bonus commence lorsque vous êtes client Eneco depuis 1 mois ! Vous pouvez alors profiter d'un certain nombre d'avantages pratiques qui vous aident à garder la tête froide en cas de problème imprévu à la maison ou en cours de route.

# 1

### Support technique



Des problèmes lorsque vous rechargez votre véhicule électrique ? Besoin d'un plombier, d'un serrurier ou d'un électricien ? Vous devez vous faire soigner ? Pas de panique : vous pouvez être mis en contact **24/7** via 1 seul numéro avec le **spécialiste ou le professionnel dont vous avez besoin** et prendre un rendez-vous sans engagement.

## 2 Assistance vélo



Vous avez décidé de faire une balade à vélo en famille mais votre monture vous lâche ? Un service de dépannage agréé vous dépanne immédiatement, en Belgique et en Europe.

- **Dépannage, transport et rapatriement.**
- **Valable pour tous les vélos, conventionnels et électriques** de la famille domiciliée à l'adresse de consommation.
- Assistance **en Belgique et dans toute l'Europe**
- Maximum **2 interventions par an** par numéro de client Eneco.

## 3 Assistance véhicules électriques



Votre voiture électrique tombe en panne ? Nous vous aidons à vous remettre en route.

- **Dépannage, transport et rapatriement** en cas d'immobilisation durant un déplacement.
- S'applique à **toutes les voitures électriques** personnelles sans moteur à combustion, de la famille domiciliée à l'adresse de consommation.
- **Assistance en Belgique et dans toute l'Europe.**
- **Une voiture de remplacement jusqu'à 5 jours** en cas d'immobilisation de plus de 4 heures si le conducteur n'est pas en tort.
- En cas d'erreur humaine du conducteur, vous pouvez compter sur **maximum 2 interventions par an** par numéro de client Eneco (uniquement enlèvement par une dépanneuse).



## Vous êtes client Eneco depuis 1 an ?

Pour fêter cela, nous élargissons votre package d'assistance. Que diriez-vous d'une assistance complémentaire sur l'électroménager et d'une garantie sur votre facture d'énergie ?

## 4 Assistance complémentaire sur l'électroménager



Si la garantie d'usine sur votre appareil électroménager n'est plus d'application, et si votre appareil n'a pas plus de 5 ans, vous pouvez bénéficier d'une assistance complémentaire pour celui-ci.

- Cette assistance couvre les lave-linges, sèche-linges, fours, micro-ondes, fours à vapeur, plans de cuisson, fourneaux, hottes aspirantes, réfrigérateurs et congélateurs (achetés pour au moins € 300 et moyennant présentation de la facture d'origine).
- Assistance en cas de panne pendant la 3e, 4e ou 5e année de vie de l'appareil assuré, pour usage privé exclusivement. Transport, réparation et pièces de rechange à concurrence de la valeur résiduelle de l'appareil.
- **Ligne d'assistance 24h/24 dans toute la Belgique.**

## 5 La garantie sur la facture d'énergie Eneco



Si vous subissez une perte de revenus en raison, par exemple, d'un chômage involontaire ou d'une invalidité, nous vous offrons un remboursement partiel de votre facture d'énergie tant que dure votre perte de revenus.

- Les factures intermédiaires pour un contrat d'énergie pour l'électricité ou le gaz naturel entre la partie contractante et Eneco peuvent être **remboursées** pendant 4 mois consécutifs jusqu'à un **maximum de € 75 par mois**. Si la facture intermédiaire est inférieure à € 75, nous remboursons la totalité du montant. Le remboursement maximal est de € 300 sur une période de deux ans.
- Cette garantie prend effet après au moins 3 mois consécutifs de perte de revenus.
- Vous pouvez faire appel à ce service si vous n'avez pas encore subi de perte de revenus depuis deux ans en raison d'un chômage\* au moment de la présentation de la première facture intermédiaire.

*\*Chômage économique ou temporaire exclus.*



**Besoin d'assistance en Belgique ?  
Appelez 24/7 le numéro gratuit 0800 24 002**

**Besoin d'assistance à l'étranger ?  
Appelez 24/7 le numéro +32 15 21 51 45**



Toutes les informations sur le Comfort Bonus d'Eneco sont fournies dans les conditions générales sur [eneco.be/bonus](https://eneco.be/bonus).  
Le recours au Comfort Bonus implique automatiquement l'acceptation des conditions générales.